



# LE SORELOIS

MERCREDI 1er MARS 1893

## Législature Provinciale

### Clôture de la Session

#### Discours du Trône

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE  
Séance du lundi 27 février.

La chambre s'ouvre à 3 heures. Le comité permanent des privilèges et élections présente son rapport soumettant la preuve faite dans l'affaire Bourbonnais et laissant à la Chambre le soin d'examiner cette preuve et de voir à la conservation de la dignité de cette Chambre.

L'honorable M. Flynn propose que cette preuve soit insérée dans les journaux de la Chambre et que le rapport soit reçu.

L'orateur dit que cette motion est inutile vu que le rapport doit nécessairement être entré dans les procès-verbaux de la preuve insérée dans l'appendice.

Après ces remarques de l'orateur, la question est réglée et la Chambre ne se prononcera qu'à la prochaine session sur l'affaire Bourbonnais.

A ce moment l'huissier de la verge noire invite les députés à se rendre dans la salle du Conseil législatif où une foule considérable était déjà réunie.

Le cardinal Taschereau et Mgr Marois étaient à la gauche du lieutenant-gouverneur. Plusieurs officiers en brillants uniformes formaient la garde.

Après la lecture des bills, Son Honneur le lieutenant-gouverneur prononça le discours suivant :

#### DISCOURS DU TRÔNE

Honorables Messieurs du

Conseil Législatif,

Messieurs de l'Assemblée

Législative,

En considérant les lois que vous avez votées pendant cette session, il m'est bien agréable de pouvoir vous féliciter sur la manière dont vous avez accompli vos devoirs. J'espère que, grâce à l'encouragement que vous donnez à l'industrie laitière et aux concours agricoles, l'agriculture va faire de nouveaux progrès dans notre province, surtout si vous continuez parmi notre population l'œuvre que vous avez si bien commencée dans cette législature. Je vous engage à user de l'influence que vous donne votre position pour faire comprendre à tous l'avantage de la bonne culture et la nécessité de substituer à la routine des méthodes raisonnées.

Il n'y a rien qui soit plus digne de votre attention que la question agricole. La politique des chemins de fer poursuivie avec tant de libéralité par les diverses administrations qui se sont succédés depuis la confédération a été l'occasion de beaucoup d'abus.

Puissent les lois qui viennent d'être sanctionnées y mettre un terme et protéger l'intérêt public en même temps que les intérêts considérables que représentent les grandes entreprises de chemins de fer.

Je suis disposé à croire qu'avec le concours tout à fait cordial que le public, par la bouche des corporations les plus autorisées, s'est empressé de vous offrir, la situation financière de la province et son crédit à l'étranger seront à l'abri de toute atteinte. Mon gouvernement a confiance que vous étudierez avec soin d'ici à la prochaine session le projet de loi concernant la réorganisation des tribunaux judiciaires qui vous a été soumis récemment.

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Au nom de Sa Majesté je vous remercie des subsides que vous avez votés pour le service public. Mon gouvernement verra à ce qu'ils soient employés judicieusement pour les fins auxquelles ils sont destinés.

Honorables Messieurs du

Conseil Législatif,

Messieurs de l'Assemblée Législative,

## Comité des Privilèges et Elections

### L'affaire Bourbonnais-Marcoux

#### Les derniers témoins

#### Le joli régime d'autrefois

On a continué lundi matin l'enquête Bourbonnais. M. J. B. Charleson est assermenté. Il était surintendant des gardes-forestiers et des gardes-feu depuis 1887 jusqu'au 27 avril 1893. Il connaît la partie en cause, il se souvient d'avoir été chez M. B. Marcoux.

Il reconnaît avoir signé la lettre datée du 10 mars, annonçant à M. Marcoux sa nomination. M. Marcoux paraissait très reconnaissant à M. Bourbonnais d'avoir été nommé garde-forestier et paraissait croire que ce que M. Bourbonnais ferait serait bien fait; il a compris alors que M. Bourbonnais retirerait son salaire.

Question : Vous souvenez-vous que le premier compte pour avances fut soumis à M. Duhamel et qu'il le refusa ?

Réponse : Je m'en souviens. Le premier compte fut renvoyé; le chèque était payable à M. Bourbonnais et le commissaire refusa de le payer, n'ayant pas d'autorisation pour le faire. Je lui ai répété, devant l'honorable M. Pelletier, je crois, la conversation que j'avais eue avec M. Marcoux et il me dit que je devais en prendre la responsabilité.

M. Pelletier dit ne pas se souvenir avoir été présent; M. Charleson ne peut certifier qu'il y était. M. Duhamel consentit à payer le chèque après que je lui en rapportai la conversation que j'ai eue avec M. Marcoux. Dans la lettre mentionnée, il y avait un ordre d'avoir à se procurer un cheval et une voiture, comme en ont tous les gardes-forestiers, quand ils sont nommés.

C'était la coutume habituelle de les avertir ainsi, même avant que je fusse nommé surintendant. Marcoux fut traité de la même manière que les autres, rien de plus.

Question : Voulez-vous voir les cinq comptes présentés pour Marcoux et dire s'ils ont été approuvés par vous ou par M. Duhamel ?

Réponse : Sur le premier je vois la signature de M. Duhamel et non pas la mienne. Le second est semblable et le troisième est, je crois, approuvé par moi; mais, n'ayant pas le compte, je ne puis jurer qu'il est approuvé par moi.

Question : Voulez-vous examiner le compte pour \$1330 et dire s'il a été approuvé par vous ou par M. Duhamel ?

Réponse : Par moi.

Question : Avez-vous remarqué qu'il y avait un crédit de \$450 ?

Réponse : Oui. Il lit ensuite le compte pour les 76 jours d'ouvrage, mentionnés dans les témoignages précédents; il identifie aussi le compte fait au crayon, mais il attire l'attention du comité sur un fait important. Je remarque, dit-il, que sur le compte, il y a un crédit de donné pour \$450, laissant une balance de \$880, tandis que sur les trois comptes précédents, il restait une balance de \$834.

Question : Voulez-vous dire comment vous avez préparé ce compte ?

Réponse : Je me souviens que le commissaire m'a fait demander pour me montrer une lettre demandant une remise d'argent. Cette lettre avait été envoyée deux ou trois jours avant à M. Bourbonnais, demandant le paiement de cette somme. Cette lettre se rapportait au compte de Marcoux. Je suis persuadé que la lettre n'avait pas été écrite par M. Bourbonnais.

Question : Remarquez-vous que ce compte est fait sur une feuille de papier de l'hôtel Saint-Louis ?

Réponse : Oui, M. Bourbonnais était présent et le compte produit au département est de l'écriture de M. Bourbonnais. Je crois que ce compte fut préparé à l'hôtel Saint-Louis et approuvé par moi, — ce compte préparé par moi est

sur l'échelle des prix payés aux gardes forestiers de mon district. Ce compte a été préparé d'après les informations que j'avais reçues dans une lettre. Le témoin ne peut expliquer comment il se fait qu'un compte est perdu.

Question : Quel serait le montant du compte pour service à partir du 27 mars au 31 juillet 1890 ?

Réponse : Ça ferait 126 jours à \$2 par jour, \$252.00; 126 jours pour cheval, \$189.00; 126 jours de pension, \$126.00; 126 jours pour cheval, \$126.00. Le tout donne \$693.00.

Question : Mais la nomination est du commencement de mars; combien donnerait le tout ?

Réponse : \$895.00.

Question : Pouvez-vous me dire quel montant serait dû à partir du 1er mars 1890 jusqu'au 19 mai 1892 ?

Réponse : Je trouve 110 jours — \$445 pour services, pensions, etc.

A M. Flynn : Les nominations étaient faites par le commissaire, en mettant ses initiales sur la nomination.

Question : Comment se fait-il que vous n'avez pas gardé de copie ?

Réponse : Je ne le sais pas. Je ne sais comment il se fait que M. Marcoux n'a pas reçu d'instructions. Elles ont été envoyées.

Question : Ne savez-vous pas que l'on ne paie pas de salaire à un garde-feu pour cheval, etc., lorsqu'il n'est pas en devoir ?

Réponse : Je ne le sais pas. Il prend connaissance d'une feuille d'instruction faite par M. Duhamel et voit qu'il y est dit que lorsqu'un garde-feu ne travaille pas, on ne paie pas l'entretien d'un cheval. Lorsqu'il a préparé le compte, il ne savait pas ce qu'avait fait M. Marcoux, mais il devait avoir un cheval, étant garde-feu.

Question : Pourquoi serait-il garde-feu, lorsqu'il n'avait pas de limites à bois ?

Réponse : Je ignore.

Question : Marcoux, n'ayant jamais rien fait, avait-il le droit d'envoyer un tel compte ?

Réponse : Certainement non.

Question : La lettre envoyée par vous, annonçant la nomination, n'est pas signée par M. Duhamel ?

Réponse : Non, c'était une lettre privée, je ne sais pas si M. Marcoux a acheté un cheval et une voiture.

Question : Vous remarquerez que, dans cette lettre, il est dit que les frais de voyage seront payés par le département. Entendez-vous payer pour des frais non encourus ? Objection par M. Mercier. Objection renvoyée.

Réponse : Non.

Question : Sur ce compte, préparé le 31 juillet, à l'hôtel St-Louis, je vois écrit à l'encre "le compte préparé par J. B. Charleson et copié par moi pour le département le 13 septembre.

Question : Pouvez-vous expliquer comment les dates sont si différentes ?

Réponse : Je ne puis l'expliquer.

A M. Mercier : Il ne se souvient pas quand M. Duhamel lui a montré la lettre qui a servi à faire le compte. Tout ce dont il se rappelle, c'est d'être allé au St-Louis y rencontrer M. Bourbonnais, pour préparer le compte.

Question : Aviez-vous ordonné à Marcotte d'acheter le cheval et la voiture ?

Réponse : Non.

Question : Son salaire devait courir du 1er mars ?

Réponse : Oui.

Question : Avez-vous dit à Bourbonnais que Marcoux devait avoir un cheval ?

Réponse : La chose est possible. J'avais l'intention d'envoyer Marcoux faire des travaux. Je n'ai jamais rien dit à M. Flynn à propos de cette affaire.

L'honorable M. Pelletier est assermenté.

Question : Voulez-vous regarder ce compte écrit au crayon et nous dire si vous connaissez l'écriture sur le dos ?

Réponse : C'est mon écriture, il n'y a aucun doute que ça été écrit à la date mentionnée; mais il est certain que cette lettre ne se rapportait pas à Bienvenu Marcoux. Je désire ajouter que je n'ai rien eu à faire, ni de loin, à cette affaire.

M. Dérome, comptable du département des terres. Il identifie la lettre écrite le 31 décembre. Cette lettre a été écrite à la demande de M. Charleson. Il identifie la formule ordinaire de la nomination des gardes forestiers; on payait les comptes autrefois sur la recommandation du surintendant; on n'allait pas au-delà pour vérifier les comptes. Aujourd'hui on fait assermenter les comptes avant de les payer; sous l'ancien régime on ne les assermentait pas.

M. Avila Bourbonnais est assermenté et M. Mercier lui demande de prendre communication de la lettre datée du 31 décembre 1891.

Il est sûr que cette lettre lui a été montrée par Marcoux et il est sûr que cette lettre devrait être datée du 31 décembre 1890.

Question : Pourquoi avez-vous gardé ce compte ?

Réponse : Je garde toujours toutes les lettres qui me sont envoyées.

M. Mercier informe le comité qu'il n'a plus qu'un témoin à faire entendre, M. Légaré.

M. Casgrain demande à poser quelques questions à M. Marcoux.

Question : A la demande de qui avez-vous acheté un cheval, etc. ?

Réponse : A la demande de M. Bourbonnais qui m'a dit que son cheval était malade et qu'il en avait besoin pour les élections. Il m'a dit que si mon cheval attrapait du mal il me le paierait, ou me le ferait payer par le gouvernement. Lorsqu'il me l'a ramené, mon cheval avait la gourme et se frappait les quatre pieds. Je ne me souviens pas s'il y avait quelqu'un présent.

Je suis allé chercher mon cheval presque immédiatement après les élections. Je l'ai fait soigner et il n'a plus la gourme, etc. L'enquête s'ajourne alors à deux heures.

Le rapport à la Chambre dans l'affaire Bourbonnais ne sera fait qu'à la prochaine session.

## Les Enfants de Marie de Sorel ET Sa Grandeur Mgr DeCelles

On nous communique l'adresse présentée à Sa Grandeur Mgr DeCelles, avant son départ de Sorel, par les Demoiselles Enfants de Marie, avec la prière de la publier, ce que nous faisons avec plaisir :

A Sa Grandeur Monseigneur DeCelles, Evêque de Drazipava, Monseigneur,

La circonstance solennelle de votre départ nous impose de douces obligations, en même temps qu'elle ouvre à nos cœurs un libre épanchement dans le plus intime de votre Bien des fois, déjà, rayonnant de bonheur, nous nous sommes réjouis à l'approche du beau jour de votre fête que nous célébrions chaque année avec de nouveaux transports. Aujourd'hui, nous, nous attristons en pensant que ce beau jour ne sera plus animé de votre chère présence.

Jadis, nous nous bercions dans l'espoir de voir couler sans interruption nos jours heureux, sous votre œil bienveillant et porter les fruits de vertu dont vos pieux travaux ont dans nos cœurs jeté la semence !... Ah ! pourquoi faut-il qu'aujourd'hui nos espérances soient déçues ? Pourquoi vous séparer si tôt de vos enfants !...

Mais la voix du Pontife suprême s'est fait entendre et a confié à votre zèle infatigable l'Eglise de notre diocèse, heureuse de marcher désormais sous votre égide protectrice.

Bientôt l'heure du départ aura sonné; Dieu le veut !... Il faudra vous éloigner de nous... A l'ombre du sanctuaire nous n'entendrons plus votre voix nous inviter doucement à la pratique du devoir et à l'amour de notre Dieu !... Mais le souvenir de vos pieux enseignements vivra dans nos cœurs, et nous nous rappellerons toujours, avec un pro-

fond sentiment de gratitude, la sollicitude toute paternelle que vous avez prodiguée à notre Congrégation, qui, sous votre sage direction, a fait de rapides progrès.

Chaque jour, nos prières s'élèveront plus ferventes au pied du Trône de l'Eternel, pour lui demander de vous combler de ses faveurs et de bénir vos travaux apostoliques.

Maintenant, Monseigneur, daignez bénir encore une fois vos enfants; puis, en vous disant un dernier adieu, nous emporterons l'intime conviction que, séparé de nous par la distance, vous veillerez toujours de loin comme de près, sur les Enfants de Marie de Sorel !

Cette adresse a été lue par la secrétaire, Mlle Caroline Dorion, et Mgr y a répondu avec une bien visible émotion.

## Exportations Canadiennes

Nos exportations, en janvier 1893, ont monté à \$4,975,175. Elles avaient été en janvier 1892, de \$5,643,162.

Cette diminution n'affecte pas l'excellent résultat de notre commerce d'exportation pendant les premiers mois de l'année fiscale. En effet, voici les chiffres comparatifs des deux années 1892-93 et 1891-92 :

1892-93 ..... \$79,231,882

1891-92 ..... 77,381,211

Augmentation... \$ 1,850,671

D'un autre côté nos importations sont toujours dans une progression encourageante qui fait voir que la protection n'a pas pour effet d'empêcher les produits étrangers d'entrer dans notre pays.

Voici les chiffres du mois de janvier, en 1893 et 1892 :

Importations	Droits
1893... \$9,160,464	\$1,455,992
1892... 7,236,351	1,392,815

Augt. \$ 1,924,113 \$ 413,177

La comparaison est aussi avantageuse entre les sept premiers mois de 1892-93 et de 1891-92 :

Importations	Droits
1892-3. \$69,483,147	\$12,229,116
1891-2. 63,899,655	15,891,771

Augt. \$ 5,583,492 \$ 1,337,345

Ce qui nous donne un commerce extérieur total pendant sept premiers mois de 1892-93, de \$148,715,029 contre \$141,280,861 pendant la période correspondante de 1891-92 : soit une augmentation de \$7,424,168.

Ces résultats sont satisfaisants et confirment la sagesse de notre politique fiscale.

## NOTES AGRICOLES

L'on a trouvé dernièrement, à la ferme expérimentale du New-Hampshire, à la suite d'expériences minutieuses, que, sur un nombreux troupeau, la meilleure vache dépensait un centin et demi pour produire une pinte de lait et que la plus mauvaise dépensait quatre centins et demi pour donner le même résultat.

Que faut-il conclure de cela ? Rien qu'une chose, que c'est pleinement le temps, à l'approche de l'hiver, de séparer les frêles des abeilles, de reconnaître les vaches *coieuses* de celles qui emploient honnêtement la nourriture qu'on leur donne. Le cultivateur qui néglige ce détail ne réussira pas.

Il est assez difficile d'engraisser les poulets, la plupart des cultivateurs le savent par expérience.

La raison de cela provient de ce que les poulets profitent au lieu d'engraisser.

Une excellente nourriture cependant pour les engraisser est la suivante :

Mélangez de la farine de blé d'inde avec du lait et ajoutez pour chaque pinte de ce mélange quatre onces de suif de bon mouton.

On dit des merveilles de cette nourriture.

Le LINIMENT de MINARD guérit la grippe.

## PETITES NOTES

M. D. W. Gordon, député de Vancouver, C. A., aux communes, est décédé la semaine dernière.

L'association d'ensilage et de nourriture économique du bétail a tenu sa seconde convention annuelle à Montréal jeudi et vendredi.

Le sixième enfant de l'honorable M. Ouimet a été baptisé samedi. Sir John et Lady Thompson lui servaient de parrain et de marraine.

Le dénonciateur de M. Avila Bourbonnais, qui est son beau-frère, s'appelle Bienvenu Marcoux. Or, M. Bourbonnais est d'avis que c'est un *marcoux* qui n'est pas du tout *bienvenu*.

Le projet de loi présenté par M. Cook, député de Drummond, défendant la vente du tabac aux mineurs, a été adopté sans opposition par les membres de la Législature Provinciale, mais rejeté par le Conseil Législatif.

Notre excellent confrère du *Courrier*, de Saint-Hyacinthe, vient d'entrer dans sa 41ème année.

Nous l'en félicitons cordialement et lui souhaitons de longues années encore et beaucoup de succès.

L'influence bienfaisante des trappistes se fait déjà sentir au Manitoba. Le Père Antoine vient d'être élu président de la société d'Agriculture de Saint-Norbort, où ces moines ont établi un monastère, dépendant de celui d'Oka.

Des forestiers sont occupés, dans la forêt de Mammouth, en Californie, sur un point situé à plus de 4000 pieds au-dessus du niveau de la mer, à abattre un arbre qui mesure 60 pieds de circonférence.

Cet arbre figurera à l'exposition universelle de Chicago.

L'honorable M. Beaubien a annoncé l'autre jour que la fabrication du beurre en hiver, aux beurrieres, dépassait les espérances du gouvernement.

Tellement, que cette année, le gouvernement n'aura pas les fonds nécessaires pour donner l'octroi à la fabrication du fromage. La fabrication du beurre sera seule subventionnée et encore on doute fort que la somme d'argent mise à la disposition du département suffise.

## LE CAREME

### Réponse à plusieurs questions

1o Est-il permis, les jours d'abstinence, de préparer la soupe avec de la viande ?

Réponse.— Non. Le sixième article de l'indult de 1844 autorise simplement la substitution de la graisse, ou du gras de n'importe quelle viande, au beurre ou à l'huile, dans la friture, la cuisson et la préparation des aliments maigres, tous les jours d'abstinence. Il n'est donc permis ni de faire bouillir de la viande dans la soupe, ni de manger de la graisse dans son état naturel.

2o Les jours où il est permis de faire un repas gras, en carême, ceux qui jeûnent peuvent-ils, à la collation, manger la soupe restée du midi ?

Réponse.— Oui.

3o Tolère-t-on les œufs à la collation ?

Aucun indult, à notre connaissance, ne le permet. Néanmoins, à cause de l'usage universel qui existe actuellement, nous croyons qu'aujourd'hui on ne doit pas inquiéter ceux qui mangent des œufs à la collation.

4o Peut-on faire la collation le midi, et le repas principal le soir ?

Réponse.— Oui.

— La Semaine Religieuse.

Une dame est poursuivie par deux énormes chiens.

Passé un gavoche ; — Ayez pas peur, madame. Il y en a qu'un d'enragé !

## Un cylindre monstre

Le 26, à la fonderie de MM. Carrier, Lainé et Cie, à Lévis, on a coulé un cylindre de dimension remarquable. Il pèse 16,000 livres, a pour diamètre intérieur 56 pouces, et mesure 12½ pds de longueur. Les parois sont épaisses de 1½ pouce.

Le coulage de ce morceau gigantesque avait attiré nombre de curieux. Il est destiné au service de la compagnie du Richelieu, qui l'affectera à l'usage du *steamer Canada*. La livraison doit se faire au commencement du mois.

## Accusée d'avoir empoisonné son mari

New-Castle, Ind., Rhoda Shortbridge, une femme de cette ville, vient d'être arrêtée sous l'accusation d'avoir empoisonné, avec de l'arsenic, son mari, mort au mois de novembre dernier dans des circonstances suspectes. On dit que des charges très graves ont été révélées contre la prisonnière.

## Pendant qu'elle dansait

### Ses enfants furent brûlés vifs

A Barnesville, vendredi soir, le 22, pendant qu'une négresse du nom de Fannie Davenport était à s'amuser à un bal public, à quelques milles de chez elle, sa maison a brûlé et ses cinq enfants ont péri dans les flammes.

## Un mari fait brûler sa femme

Une enquête tenue à Ottumwa, Ind., au sujet de l'incendie dans lequel la femme et l'enfant d'un nommé Neise ont péri dans les flammes, a établi que ce dernier avait mis lui-même le feu à la maison avec l'intention de faire brûler sa femme. Neise et sa belle-sœur ont été arrêtés. Les enfants échappés à cet horrible incendie ont déclaré que leur père avait répandu de l'huile de charbon sur le plancher et que leur mère était attachée au pied du lit. Mme Neise avait une assurance sur la vie pour un montant de \$5,000.

## ORDINATION

Monseigneur l'Evêque de Saint-Hyacinthe a conféré, samedi dernier, dans la cathédrale, l'Ordre sacré de la prêtrise à M. F. Labonté. Ce monsieur a été immédiatement nommé vicaire à Saint-Hilaire.

## LE CAREME

### Réponse à plusieurs questions

1o Est-il permis, les jours d'abstinence, de préparer la soupe avec de la viande ?

Réponse.— Non. Le sixième article de l'indult de 1844 autorise simplement la substitution de la graisse, ou du gras de n'importe quelle viande, au beurre ou à l'huile, dans la friture, la cuisson et la préparation des aliments maigres, tous les jours d'abstinence. Il n'est donc permis ni de faire bouillir de la viande dans la soupe, ni de manger de la graisse dans son état naturel.

2o Les jours où il est permis de faire un repas gras, en carême, ceux qui jeûnent peuvent-ils, à la collation, manger la soupe restée du midi ?

Réponse.— Oui.

3o Tolère-t-on les œufs à la collation ?

Aucun indult, à notre connaissance, ne le permet. Néanmoins, à cause de l'usage universel qui existe actuellement, nous croyons qu



# Marbrerie de Sorel

— PAR —

M. Louis Freynet, Rue Prince  
PRÈS DU BUREAU DE POSTE



M LOUIS FREYNET, Sculpteur sur marbre, Pierre et Granit, a l'honneur d'annoncer au public de Sorel et des environs, auquel il a du reste déjà donné des preuves de son savoir faire, qu'il est maintenant fixé définitivement à Sorel.

M. FREYNET se charge d'exécuter à l'entière satisfaction de ses clients tout ouvrage de Sculpture sur Marbre, Granit Pierre, etc., ainsi que de Gravure qu'on voudra bien lui confier.

M. Freynet a un certain nombre de Monuments déjà terminés, qu'il soumettra volontiers à l'examen de ceux qui lui rendront visite à sa Marbrerie Rue Prince, Près du Bureau de Poste.

UNE VISITE EST SOLICITÉE

L. FREYNET, RUE PRINCE, SOREL, P. Q.

## L'EQUITABLE

des Etats-Unis

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

— X 1er JANVIER 1892 X —

ACTIF.....	\$136,198,518 58
PASSIF—Y compris la Réserve sur toutes polices en vigueur (calculée à 4 p. c.) et à la Réserve spéciale (pour l'établissement d'une évaluation à 3 1/2 p. c.) de \$1,500,000.....	109,905,537 82
Excédent total non distribué.....	\$ 26,292,980 56
Revenu.....	\$ 39,054,943 85
Nouvelles polices souscrites en 1891.....	\$233,118,331.00
Assurances en cours.....	\$804,894,557.00

LA POLICE TONTINE LIBRE (la dernière forme d'assurance de la société) ne contient aucune restriction au sujet de la résidence, des voyages, de l'occupation au bout d'un an. Incontestable après un an, et non contestable après trois ans. Les réclamations sont payées immédiatement sur réception de preuves satisfaisantes du décès.

SEARAGENT P. STEARNS, Gérant gén'l pour le Canada, Ph. LAFERRIERE, In-AGENTS A SOREL

A. A. TAILLON, Banquier et A. GUYEVEY, Notaire, Sorel, 21 décembre 1892.—lan.



## A VENDRE

Machines à Condre, Pianos, Orgues, Etc., Etc., Etc.

Des meilleures Manufactures. ORGUES et PIANOS magnifiques échangés contre Orgues et Pianos de seconde main. Avantages supérieurs à n'importe quelle maison de Montréal ou ailleurs.

Crédit aux gens solvables avec toutes les facilités de paiement possibles.

M. Péloquin fait le commerce à son profit exclusif, et c'est pourquoi n'ayant point de dépenses il pourra vendre à meilleur marché qu'ailleurs.

Les acheteurs paieront directement à lui-même, soit à St-Ours, soit à leur domicile.

Une visite est sollicitée avant d'acheter ailleurs. Les meilleurs jours pour rencontrer M. Péloquin à son domicile, sont le samedi et le lundi. On pourra aussi le rencontrer chez lui n'importe quel jour de la semaine, pourvu qu'on lui écrive d'avance.

M. Péloquin est aussi commerçant de chevaux, et il recevra des chevaux en échange contre ses machines à condre, orgues ou pianos, suivant le cas.

A toujours des chevaux à vendre et en achète à d'excellentes conditions, et il y a toujours moyen de s'arranger.

Toujours en main un bon assortiment de pianos et orgues de seconde main, pour la raison que M. Péloquin faisant le commerce de pianos, est obligé d'échanger des instruments neufs pour des vieux, et il vend ces pianos, qui sont réparés, à grands sacrifices. Aussi les pianos neufs sont vendus à des prix.

P. PELOQUIN, ST-OURS

## Ce sentiment de bien-être et de satisfaction EST PRODUIT

Par le En prenant



Il nourrit et engraisse. Il est profitable et aide à la constitution. Il stimule et sentient. Il donne de la satisfaction et des forces.

Une nourriture complète.

## HOTEL BRUNSWICK, SOREL

Sous la direction de son nouveau propriétaire, est maintenant l'hôtel le plus confortable, sans conteste, qui se puisse trouver dans la province en dehors de Montréal et de Québec.



Les commis-voyageurs y trouveront des salles où ils pourront étaler avec avantage leurs marchandises, tandis que les visiteurs et les touristes, grâce aux aménagements tout-à-fait modernes qui y ont été introduits, y seront traités au gré de leurs désirs.

La table ne laisse rien à désirer. Attendant à l'hôtel se trouvent une bonne cour et de vastes écuries.

Nap. Latraverse, Propriétaire.

**ASTHME & CALARIE**  
Guéris par les CIGARETTES ESPIC  
Sorel, P. Q.

## VOTRE SANTE !



SI VOUS ETES EPUISE  
ESSAYEZ

## The Dr. Williams' PINK PILLS FOR PALE PEOPLE

Elle Stimulera votre Appétit, Donnera du Ton à vos Nerfs, Vous Remplira de Force, Vous fera sentir comme vous-même encore une fois.

POUR LA TOUX CHRONIQUE C'EST PRESQUE UN SPECIFIQUE.

Dans toutes les Affections Pulmonaires accompagnées d'émaciation, ainsi bien que de crachement de sang, les effets de ce remède sont très remarquables.

50c. et \$1.00 PAR BOUTEILLE.

BOITE SUR D'AVOIR LA "D. W. L."

blie naïf, qui ne pourraient pas guérir un individu aussi bien qu'un bon blanchissage de Dublin. Eh bien, monsieur, je dois vous dire, que pendant quinze ans, mes souffrances n'avaient pas été allégées par aucun traitement dont je me suis servi. J'ai voyagé d'un océan à l'autre, du nord au sud, à la recherche de la santé ou de soulagement. Les nuits ont été pour moi longues comme des mois. Je me rappelle, qu'un temps où j'ai vécu avec M. Kerns, dans ce comté, ma maladie me faisait beaucoup souffrir. Je ne pouvais me coucher, et il fallait que je me repose assis.

Mes efforts continuels pour respirer, ma toux et le crachement importunaient les gens de la maison. De tous les hommes, d'après les apparences, j'étais le plus misérable. D'une nuit à l'autre, j'étais assis dans une chaise, étouffant et respirant difficilement, la vie n'avait plus de charmes pour moi et j'aurais accueilli avec plaisir la mort avec toutes ses terreurs. Véritablement, monsieur, pendant plusieurs années, je ne me souciais ni de vivre, ni de mourir. Ma vie était celle d'un être misérable et souffrant. Il y a quelque mois, un ami est venu me voir. J'ai été étonné de le voir, car pendant des années, il avait souffert de rhumatisme inflammatoire. Il me dit avoir été guéri par les Pilules du Dr Williams. Je m'en procurai de suite, et elles ont été le plus grand bienfait de ma vie.

Au lieu d'être forcé de m'asseoir, toute la nuit, sur une chaise, derrière le poêle, souffrant et dérangeant toutes les personnes de la maison, le me rends à ma chambre comme les autres et jouis d'un bon sommeil. Ma santé s'est améliorée d'une manière merveilleuse et mon appétit est excellent. Depuis trois mois, j'ai rajourné de vingt ans. Mes amis sont étonnés de mon changement merveilleux. Je me sens un nouvel homme, et tout cela est dû aux Pilules Roses. Je veux rendre aux propriétaires des Pilules Roses du Dr Williams un témoignage honnête de leur propre valeur.

On a vu, ensuite, M. A. LePatourel, pharmacien. Il me dit très bien connaître M. McGuire et savait ce qu'il avait souffert durant des années. Il lui avait vendu des Pilules Roses et il était content de voir un changement si miraculeux dans sa santé et son apparence. "Est-ce que les Pilules Roses sont ici en grande demande," dit le reporter. "Oui, fut la réponse, la demande est constante et va toujours en augmentant. J'en vends en grand nombre."

Les Pilules Roses du Dr Williams donnent la richesse au sang et rétablissent les nerfs ébranlés. Elles sont un spécifique infailible pour les maladies telle que l'ataxie locomotrice, danse Saint

Vitus, la névralgie, le rhumatisme, le mal de tête nerveux, les résultats de la grippe, palpitation du cœur, teint pâle et jaunâtre et le sentiment de malaise résultant de prostration nerveuse toutes maudies dépendant d'humours viciés dans le sang, telles que scrofules érysipèle chroniques, etc. Elle sont aussi un spécifique pour les désordres particuliers aux femmes. Elles rétablissent le sang et donnent aux joues pâles et jaunâtres une nouvelle fraîcheur. Pour les hommes elles sont une guérison radicale, dans tous les cas de fatigue mentale, excès de travail ou excès d'aucun genre.

Les Pilules sont manufacturées par la Dr Williams Medicine Company, Brockville, Ont., and Schenectady, N. Y., et sont vendues seulement en boîtes portant sur l'enveloppe la marque de commerce de la compagnie, à 50 cts la boîte, ou 6 boîtes pour \$2.50. Rappelez-vous que les Pilules Roses du Dr Williams ne sont jamais vendues en gros, ou à la douzaine ou au cent, et aucun commerçant qui offre des substituts essaie de vous frauder et doit être évité.

Le public doit aussi se défier de tous les autres remèdes appelés restaurateurs du sang ou toniques nerveux, quelque soit le nom qu'on leur donne. Ce sont toutes des imitations dont les fabricants veulent retirer un avantage pécuniaire de la réputation merveilleuse dont jouissent les Pilules Roses du Dr Williams. Demandez au marchand qui vous approvisionne les Pilules Qoses du Dr Williams pour les personnes pâles et refusez toutes imitations et substituts.

On peut se procurer les Pilules Roses du Dr Williams de tous les pharmaciens ou directement par la malle de la Dr Williams Medicine Company, à l'une ou à l'autre adresse. Le prix auquel ces pilules sont vendues rend le cours du traitement peu dispendieux, si on le compare avec les autres remèdes ou traitement médicaux.

## Parricide et Infanticide

Un frère accuse sa sœur du meurtre  
Ils brûlent et enterrent les cadavres

On télégraphie de Collingwood que lundi le chef de police Lewis a ramené à la ville les cadavres d'une vieille femme et d'un enfant qu'on suppose avoir été assassinés par Jennie Wonch, la fille de la première et la mère du second. Ledit crime aurait été commis le 23 février, dans un logement près de Craighleith; les deux victimes ayant été frappées à mort, l'accusée aurait tenté de brûler ensuite les cadavres afin de faire disparaître les traces de son monstrueux crime.

John Wonch, le frère de l'accusé, raconte ainsi l'histoire du crime: "Je suis arrivé jeudi soir et j'ai vu ma sœur frapper ma mère à la tête avec un manche de hache, j'ai également vu ma sœur tuer l'enfant avec le manche de hache.

Ma sœur disait qu'un jeune homme du nom de Jim voulait l'épouser si elle était débarrassée de sa mère et de son enfant. Le père de Jim est meunier. Jennie m'a forcé à l'aider à enterrer ma mère et l'enfant et elle m'a menacé dans le cas où je parlerais. J'ai eu peur. J'étais sous l'influence de la liqueur alors, Jennie a alors pris des journaux et a essayé de brûler les cadavres. Les orties et les pieds de la mère sont pelés comme s'ils avaient été gelés. Nous l'avons enterré dans la neige dans un trou près de la route. Nous avons mis l'enfant sous la planche."

John s'est un peu contredit et il a dit ensuite que sa mère était morte quand il arriva à la maison et que le crime a eu lieu le vendredi, et s'est rétracté ensuite sur ce point.

Il a ajouté que sa sœur avait pris le train pour Monford, ven-

dredi matin, disant qu'elle reviendrait le samedi. Il a déclaré ne pas savoir où elle était, ni le nom des personnes de chez qui elle pouvait être partie.

## La guerre aux cigarettes

La législature de l'Arkansas vient de voter, à son tour, à une très forte majorité, un projet de loi interdisant la vente et l'usage des cigarettes dans cet Etat, sous peine, par chaque contravention, d'une amende de \$50 à \$100.

## LES FEMMES PARLENT

Et voici ce qu'elles disent: Nous connaissons toutes (plus ou moins) les misères et les souffrances attachées à notre sexe, et si nous nous plaignons quelquefois de ce que nous appelons l'injustice de la punition infligée à la femme au paradis terrestre, admettons que nous avons un remède efficace à toutes nos douleurs et nous recommandons le "Régulateur de la santé de la femme" et les "female Plasters" du Dr Larivière à toute femme ou fille affectée du "beau mal" sous quelque forme qu'il se présente. On l'emploie aux Etats-Unis dans les communautés religieuses et les hôpitaux. Les médecins du Boston Electric Hospital certifient qu'ils emploient le Régulateur pour fortifier les nerfs et le sang, relever les forces, donner appétit et faciliter la digestion et dans tous les cas de maladies commues aux femmes. Pour toutes informations, écrivez au Dr J. Larivière, Manville, R. I. Envoyez 25 cents pour un plaster.

MM. Evans & Sons, Montréal, P. Q. Agents généraux pour le Canada. A vendre dans toutes les pharmacies.

## ENSEVELI VIVANT

Il revient à la vie assez tôt

Pour ne pas être enterré vif

Un vieux nègre du nom de Peter Johnson est mort récemment à Elkton (Tennessee); ou, du moins, on a cru qu'il était mort, et, après qu'on l'eût convenablement enseveli dans un cercueil dont la partie supérieure était restée ouverte, les parents et les amis du prétendu défunt son venus tour à tour le veiller. Au milieu de la seconde nuit, une femme a pris une serviette et de l'eau fraîche et s'est mise à laver le visage du mort: tout à coup, au contact de l'eau froide, le vieux nègre a commencé à revenir à la vie; il s'est agité dans son cercueil, sa tête s'est redressée, il a ouvert les yeux et, finalement, il s'est mis sur son séant et a demandé aux assistants épouvantés ce que cela voulait dire. Il a bien fallu se rendre à l'évidence et reconnaître que le vieux Johnson n'était pas mort; on s'est empressé de le sortir du cercueil et de le mettre dans son lit; il est aujourd'hui en pleine convalescence.

Les démangeaisons guéries en 30 minutes par la LOTION SANITAIRE DE WOOLFORD. Chaque bouteille est vendue par L. Sylvestre, — Sept. '91 — lan.

## Le crime d'une mère

Meurtre et suicide

A la suite de difficultés de famille, une femme Chamberlain, de Duneridge, a administré de l'arsenic à son petit garçon, âgé de dix ans, et en a avalé elle-même une forte dose. L'enfant est mort au bout de peu de temps dans des souffrances atroces, et la mère est dans un état comateux qui ne laisse aucun espoir de la sauver.

## TOUSSEZ-VOUS ?

Depuis un Jour !  
Une Semaine !  
Un Mois !  
Une Année !  
Des Années !  
PRENEZ LE  
Sirop de Térébenthine  
ou  
DR. LAVIOLETTE.

Le Plus Sûr.  
Le Plus Efficace.  
Le Plus Agréable en Goût.  
NE CONTIENT  
NI OPIUM, NI MORPHINE, NI CHLORURE  
EN VENTE PARTOUT.  
55 et 60 cents le Flacon.  
DEMANDEZ-LE.

SEUL PROPRIÉTAIRE: J. G. LAVIOLETTE, S.A.  
217 Rue des Comédiens, Montréal.

# IMPRIMERIE

—DU—

# SORELOIS

—NO 84 & 86—

RUE AUGUSTA, SOREL

On exécute à cet établissement sous le plus court délai,

—ET A DES—

Prix Modérés

Toutes Sortes

D'IMPRESSIONS,

—Telles que—

JOURNAUX,

LIVRES,

PAMPHLETS, etc.

## Factums,

Blancs pour avocats,

Notaires et

Huissiers.

Billets et recus, Cartes d'Affaires et de Visite, Entetes de Comptes et de Lettres, Etc., Etc., Etc.

Blancs de notes certifiés

— POUR LES —

Banquiers et les municipalités

Notre collection de caractères de gout et d'ornementation est des mieux choisies des et mieux variées.

Nous avons a notre service des artistes en typographie qui peuvent exécuter en couleurs, en bronze et de toutes manières, tous les ouvrages de fantaisie, et rivaliser avec les plus habiles artistes du pays.

Choix complet des plus beaux papiers de luxe, Cartes, papiers tintés et de couleurs.

S'adresser au

Gérant de l'Etablissement